



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 9 novembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 10

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, M. Laurent PERRET, Mme Myriam BOURACHOT, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, Mme Nathalie JACQUET.

Excusé : M. Christian CACHARD.

Absents : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023,
- 2- Installation d'un salon de coiffure itinérant,
- 3- Facturation aux locataires de la taxes des ordures ménagères,
- 4- Décision modificative (budget de la commune),
- 5- Présentation des rapports d'activité du Syndicat Mixte Vallée de la Besbre eau potable et assainissement non collectif année 2022,
- 6- Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 29 septembre 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Installation d'un salon de coiffure itinérant.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a été contactée par Mme Basmaison dont l'activité professionnelle est coiffeuse. Madame Basmaison a créé un salon de coiffure itinérant « Les ciseaux de Karine » et souhaite proposer ses services aux habitants de la commune.

Le salon de coiffure s'installera sur parking de la salle polyvalente afin de pouvoir se raccorder au réseau électrique. Madame Basmaison sera présente un samedi sur deux.

Monsieur le Maire propose d'instaurer une redevance de 10€ par jour de présence du salon de coiffure. La redevance sera facturée trimestriellement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité des membres présents le montant de la redevance et autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'installation de Mme Basmaison.

3- Facturation aux locataires de la taxes des ordures ménagères.

Il convient de récupérer auprès des locataires les sommes dues au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les titres de recettes seront envoyés début 2024.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité des membres présents cette proposition.

4- Décision modificative (budget de la commune).

Monsieur le Maire présente une régularisation sur le budget de la commune concernant les charges salariales :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6413 (012) : Personnel non titulaire	2 500,00	73123 (731) : Taxe commun.addit.droits mu	2 500,00
	2 500,00		2 500,00
Total Dépenses	2 500,00	Total Recettes	2 500,00

Les membres du Conseil municipal valident la décision modificative.

5- Présentation des rapports d'activité du Syndicat Mixte Vallée de la Besbre eau potable et assainissement non collectif année 2022.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel aux membres du Conseil municipal. Ce rapport est consultable à la Mairie.



6- Questions diverses

Pas de questions.

Informations diverses :

Un lot a été vendu au lotissement Pigeard.

Dans le cadre du dispositif Vigipirate-Urgence attentat, Mme Sandrine KAMBER a été recrutée pour assurer le contrôle des entrées à l'école et l'accompagnement des élèves dans le bus scolaire.

L'installation du relais de téléphonie mobile au lieu-dit « Chaffaud » sera effectuée début décembre pour une mise en service début 2024.

L'installation d'un journal électronique d'informations, place de la Mairie, sera réalisée fin 2023. Cet investissement est financé par le Conseil Départemental, la commune ayant à sa charge l'alimentation électrique.

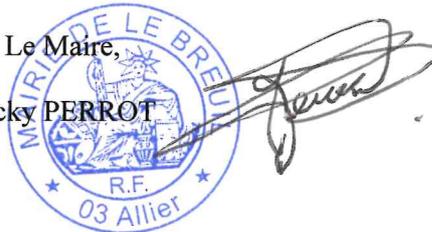
Le bulletin municipal est en préparation. Les associations sont invitées à transmettre en Mairie les informations relatives aux animations 2023 et 2024.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 21 janvier 2024 à 11h00

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40

Fait à Le Breuil, le 13.11.2023

Le Maire,
Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 18/12/2023

Le Maire,
Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,
Isabelle LANOIX

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Isabelle Lanoix, the secretary of the meeting.